

MAIRIE DE RUFFEC

Accusé de réception en préfecture
016-211602925-20231220-2023_12_03-BF
Date de télétransmission : 20/12/2023
Date de réception préfecture : 20/12/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

● SEANCE DU LUNDI 18 DECEMBRE 2023 ●

Membres du Conseil Municipal	23
Membres en exercice	23
Membres ayant délibéré	23
Date de la convocation	14/12/2023
Date d'affichage de la convocation	14/12/2023

PRESENTS : M. Thierry BASTIER, M. Jean-François JOBIT, Mme Sylvie BEAUVAL, Mme Nina BASTIER, M. Jean-Paul FORT, M. Guy PELLADEAUD, Mme Nicole GAYOUX, M. Jean COITEUX, M. Éric MOULIGNIER, M. Jean-Michel ARDOUIN, M. Hervé JAMBARD, M. Bernard PICHON, Mme Catherine BOULENGER, Mme Murielle BEAL, Mme Nicole BOES, Mme Marguerite D'ARGENT

POUVOIRS : Mme Catherine DEROUSSEAU en faveur de M. Jean-François JOBIT, M. Jean-Pierre CHARDONNET en faveur de Mme Sylvie BEAUVAL, Mme Catherine SENNAVOINE en faveur de Mme Nina BASTIER, Mme Aurélie SARRAZIN en faveur de M. Thierry BASTIER, M. Franck LOPEZ en faveur de M. Guy PELLADEAUD, M. Jean-Michel JEANNET en faveur de Mme Catherine BOULENGER, M. François POHU en faveur de M. Jean-Paul FORT

ABSENTS :

M. Jean COITEUX est désigné secrétaire de séance.

DECISION MODIFICATIVE N°5 AU BP 2023 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le BP 2023 de la Commune,

Considérant la nécessité pour la Commune de réajuster certains crédits ;

DECIDE A LA MAJORITE (4 CONTRES)

ARTICLE 1 : Modifie ainsi qu'il suit les crédits inscrits au BP 2023 de la Commune :

Cpte	Op	Fct	Libellé compte	Dépenses	Recettes
21568	394	113	Matériel d'incendie et de défense civile	10 000	
2313	396	816	Constructions	-119 000	
2313	417	020	Constructions	74 000	
2315	417	020	Installations, matériel et outillage techniques	70 000	
1342	460	822	Amendes de police		35 000
Total Investissement				35 000	35 000
Total budget investissement après DM5				2 856 192	2 856 192
Budget fonctionnement - pour mémoire				5 298 944	5 298 944

ARTICLE 2 : La présente délibération sera publiée sur le site Internet de la Commune et ampliation en sera adressée à Madame la Sous-Préfète et au Comptable Public.

Publiée et transmise au
Contrôle de légalité le

20 DEC. 2023

Pour copie conforme
Le Maire,

Thierry BASTIER

